

Questionnaire adressé aux acteurs non-étatiques

Contexte

Le Rapporteur spécial sur les droits à l'eau potable et à l'assainissement, Léo Heller, centrera son rapport au Conseil des droits de l'homme de 2009 sur la question des droits à l'eau et à l'assainissement dans les domaines de la vie autres que le foyer, notamment les espaces publics.

Pendant ses visites aux pays, le Rapporteur spécial a remarqué que l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les espaces publics n'est souvent pas garanti ou n'est pas réglementé par les autorités dans le cadre des droits humains à l'eau et à l'assainissement, alors qu'une grande attention accrue est prêtée à d'autres domaines de la vie comme les écoles et les établissements de santé. L'accès à l'eau et à l'assainissement doit être assuré dans tous les domaines de la vie conformément au contenu normatif des droits humains (accessibilité, qualité, abordabilité, disponibilité, acceptabilité, intimité et dignité).

Dans son rapport, le Rapporteur spécial souhaite examiner la situation et l'impact de l'accès inadéquat à l'eau et à l'assainissement, en particulier pour les personnes sans-abris et celles qui exercent des travaux informels dans la rue, ainsi que les personnes LGBTI, les personnes âgées, les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Il étudiera aussi la réglementation, les mécanismes de responsabilisation et de surveillance de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les espaces publics.

A cet égard, le Rapporteur spécial souhaiterait recevoir des réponses aux questions suivantes :

1. Veuillez résumer l'objectif de votre organisation, la population cible, et les méthodes mises en place pour atteindre ses résultats.
2. Comment est-ce que votre organisation définit l'espace public et dans quelle mesure cette définition diffère-t-elle de celle adoptée dans les lois et les politiques nationales du pays où vous travaillez ?
3. Quel est votre rôle dans la fourniture ou l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les espaces publics (p.ex. les rues et les places, les marchés, les arrêts de bus, les gares et les aéroports) ? Veuillez fournir des exemples de projets passés, présents ou futurs de votre organisation dans ce domaine.
4. Veuillez décrire les principales difficultés rencontrées par les populations qui ont besoin d'accéder à l'eau et à l'assainissement dans les lieux publics.
5. Veuillez décrire les principaux obstacles auxquels font face les personnes qui vivent ou travaillent dans des espaces publics, dans le pays où vous travaillez, pour accéder à l'eau et à l'assainissement conformément au contenu normatif des droits et les principes d'égalité et de non-discrimination, de participation, de durabilité, de réalisation progressive et d'accès aux recours, et de responsabilisation.
6. Quelle est l'évaluation de votre organisation concernant l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les espaces publics du pays où vous travaillez ? Veuillez fournir des exemples positifs et négatifs, y compris sur les frais d'utilisation, la disponibilité des services, la sécurité des utilisateurs durant l'accès, la qualité des installations et autres préoccupations de droits

humains. Veuillez préciser si des projets de recherches ou des évaluations ont été réalisées dans ce domaine.

7. Veuillez décrire de quelle manière l'accès à l'eau et à l'assainissement est réglementé et surveillé et indiquer si le cadre de réglementation et surveillance est efficace.
8. Veuillez fournir des exemples d'actions judiciaires ou quasi judiciaires significatives sur le plan national ou international dans lesquelles votre organisation a été impliquée, ou dont elle a connaissance concernant l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les espaces publics, ayant appliqué une approche basée sur les droits humains.